

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03/08/2017

Dossier complet le :

03/08/2017

N° d'enregistrement :

2017 - 5229

#### 1. Intitulé du projet

Construction de la nouvelle station d'épuration de Chasseneuil-du-Poitou

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Grand Poitiers Communauté urbaine

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

CLAEYS Alain, Président de la Grand Poitiers Communauté urbaine

RCS / SIRET

2 0 0 0 6 9 8 5 4 0 0 1 6 0

Forme juridique

Etablissement public

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
24. Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires a) Système d'assainissement d'une capacité située entre 10 000 EH et 150 000 EH → étude au cas par cas	Station d'épuration de 20 000 EH

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une nouvelle station d'épuration à Chasseneuil-du-Poitou

Démolition de la station d'épuration actuelle

## 4.2 Objectifs du projet

### Situation actuelle :

- station obsolète (charge entrante, vétusté...)
- zone inondable aléa fort

### Objectifs :

- nouvelle station plus performante, en adéquation avec les besoins (développement urbanistique, site du Futuroscope, Technopôle)
- implantation plus éloignée du Clain → protection contre les inondations

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Projet de construction de la nouvelle station d'épuration sur les parcelles AB 134, 135, 139, 140, 843, 845 et 847, actuellement occupées par deux parcelles de cultures intensives (Code Corine Biotope 82.11) et une zone de dépôt de terres enfrichée (87.1).

Les ouvrages de traitement seront implantés au maximum en dehors de la zone inondable.

Cf. programme de l'opération joint.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

#### Filière eau :

- traitement par boues activées et/ou traitement plus poussé

#### Filière boues :

- centrifugation et stockage en benne
- compostage ultérieur

Traitement des odeurs poussé (proximité d'une zone d'activité)

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier loi sur l'eau (rubriques 2.1.1.0 et 3.2.2.0)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie des parcelles :	18 632 m <sup>2</sup>
Nombre d'équivalents-habitants raccordés :	20 000 EH
Capacité nominale organique :	1 200 kg DBO5/j
Capacité nominale hydraulique :	3 000 m <sup>3</sup> /j

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

ENTRE LES CHEMINS  
86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 6 ° 4 0 ' 7 " N Lat. 0 ° 2 2 ' 4 4 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN de la Vallée du Clain (approuvé en 2003, révisé en 2011, approuvé en 2015) PPRT de l'établissement PICOTY (approuvé en 2011)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé en Zone de Répartition des Eaux du bassin hydrographique du Clain
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR5412018 (ZPS Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois) à 1.7 km FR5410014 (ZPS Forêt de Moulière, landes du Pinail, bois du Defens, du Fou et de la Roche de Bran) à 5 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais pour la réalisation des ouvrages de génie civil (évacué dans un centre agréé)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Néanmoins, compte tenu de l'artificialisation et de la pauvreté spécifique des milieux présents, ceux-ci seront particulièrement faibles. On notera notamment, que le passage d'un botaniste, réalisé le 25/07/2017, n'a pas permis de relever d'espèces messicoles patrimoniales
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Perte d'une petite surface agricole : 18 632 mètres carrés pour l'ensemble des parcelles AB 134, 135, 139, 140, 843, 845 et 847
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation (zone rouge pour une partie du terrain)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit des pompes / surpresseur d'air

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Odeurs des eaux usées et boues
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence de pompes / surpresseur d'air
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des effluents traités vers un fossé aménagé (radier en béton) puis le cours d'eau (Clain)
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réseau d'égouttures / collatures
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Boues Refus de dégrillage



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'ouvrages de génie civil au niveau d'un champ en friche (avec intégration paysagère)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La situation périurbaine du périmètre d'implantation induit la présence de nombreux projets existants, infrastructures ou autres ; néanmoins, ce secteur se situe dans une zone à vocation agricole pour le PLU (A1 : zone agricole stricte pour les parcelles AB 134, 135, 843, 845, 847 et A2 : zone agricole constructible pour les parcelles AB 139, 140)

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Restitution du volume pris à la zone inondable, à proximité du projet.

Travaux réalisés à l'automne en dehors de la période de reproduction des espèces faunistiques (amphibiens et oiseaux notamment)

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet permet d'améliorer la qualité de traitement des eaux usées, et donc d'impacter positivement la qualité du cours d'eau. De plus, la nouvelle station, plus éloigné du lit mineur, permet une meilleure protection contre les inondations (et donc moins de rejets d'effluents non traités). Enfin la parcelle utilisée pour le projet ne présente pas d'intérêt écologique (actuellement parcelles de cultures intensives, le long de la voie ferrée).

Ainsi, le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Programme de l'opération

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

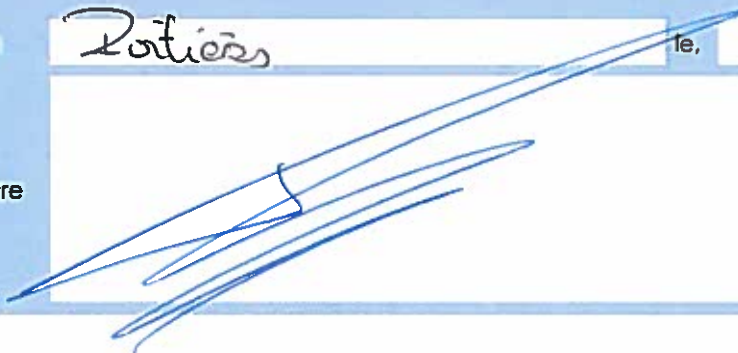
Fait à

*Doties*

le,

31 JUIL. 2017

Signature







Implantation de la future station

# St-Georges-les-Baillargeaux

Chasseuil-du-Pontau

Parc du Futuroscope

Bois de Vayres

les Justices  
la Croix de Fontaine

la Vallée Vinette

la Grande Rivière

la Grande Pièce

Vayres

St-Crépin

Château de Vayres

le Petit Vayres

les Varennes

la Font

les Roches de Vayres

les Échuelles

les Gratteignes

les Gains

Rouchette

la Chauvinière

les Bormois

la Haute Payre

la Basse Payre

la Giraudière

le Chilloc

es Cosses

issée

Renioraire

Cigogne

Champirou

Frabœuf

Clos de l'Ormeau  
3,8 CT

les Lizes

la Mamot

les Cardis

l'Espèn  
la Croix Ro

les Grog

les Terrages

les Allées

le Petit Vayres

les Bormois

les Bormois

les Philambins

les Philambins

les Philambins

les Philambins

les Philambins

les Philambins

les Philambins

les Philambins

les Philambins

les Philambins

les Philambins

les Philambins

les Philambins

les Philambins

les Philambins

les Philambins

les Philambins

les Philambins

D 85a

D 80

D 70

D 60

D 50

D 40

D 30

D 20

D 107

D 101

D 103

D 105

D 106

D 108

D 110

D 112

D 68

D 66

D 64

D 62

D 60

D 58

D 56

D 54

D 20c

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20c

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20c

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20c

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20c

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20c

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20c

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20c

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20c

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20c

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20c

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

D 20

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655

Voie GR 655







Annexe 3 : Photo 1



Juin 2017

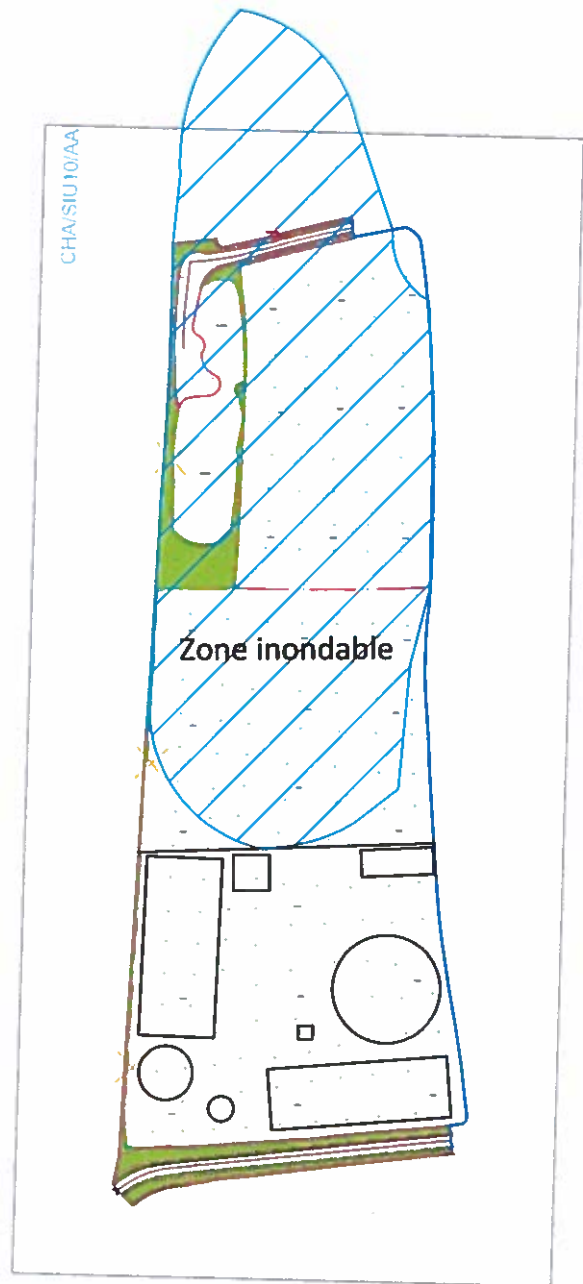


ПТИЦЫ Э : 1 ИЮЛЯ



Avril 2015

# Annexe 4 : Implantation prévisionnelle des ouvrages



Bassin tampon



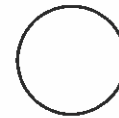
Dégraisseur



Bassin d'aération



Dégazage



Clarificateur



Local boues



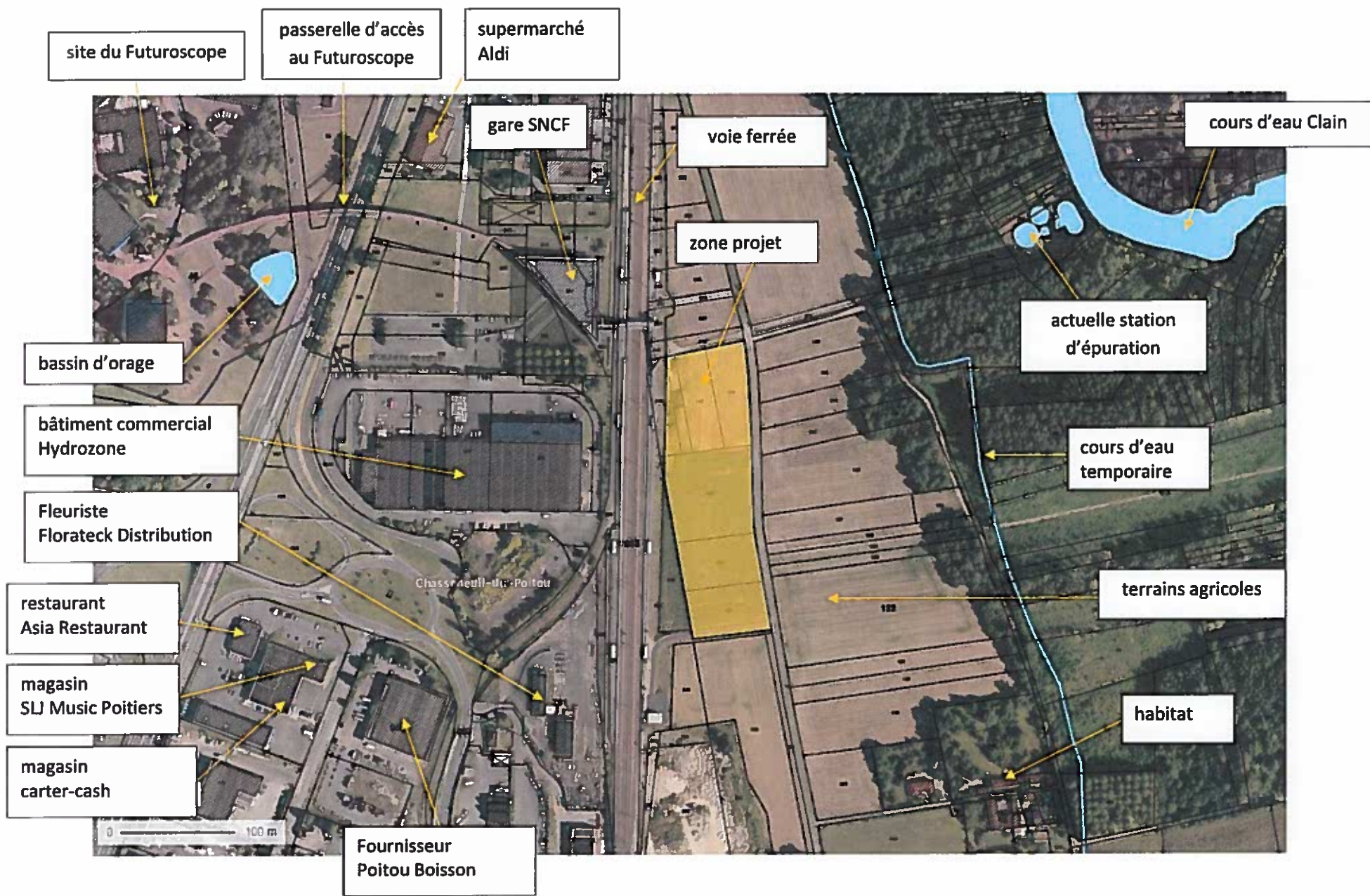
Local exploitation



Hangar boues



Annexe 5 – plan des abords du projet



Poitiers, le 31 JUL. 2017

Le Directeur,

à

Monsieur le Directeur  
DREAL Nouvelle-Aquitaine  
Mission évaluation environnementale  
Cité Administrative  
RUE JULES FERRY



Direction Générale  
Transition énergétique  
Direction Eau - Assainissement

N / Réf. : CC/MP / D17-006153  
Dossier suivi par Christophe CHAPRON  
Tél. : 05 49 41 92 25  
christophe.chapron@grandpoitiers.fr

BOITE 55 DREAL Aquitaine - MCE 33090 BORDEAUX CEDEX			
	Date arrivée	Dest final	Copie
Pilot.	03 AOUT 2017		
P-CTSC			
P-EE			
U-Stat			

**Objet :** Création de la nouvelle station de traitement des eaux usées à Chasseneuil-du-Poitou  
Examen au cas par cas  
**PJ :** Cerfa 14734-03  
Programme de l'opération  
Courrier du 16 février 2017

Monsieur le Directeur,

La création d'une nouvelle station de traitement des eaux usées de Chasseneuil-du-Poitou en remplacement de la station existante en fin de vie est une priorité pour Grand Poitiers.

Ces travaux sont inscrits dans le schéma directeur d'assainissement de l'agglomération et font l'objet d'un accord de programmation signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur la période 2017-2020.

La station d'épuration actuelle est située sur les parcelles cadastrales section AB n°252 et 394.

Le site est situé en zone rouge du Plan de Prévention Risque Inondation (PPRI) Clain, en zone d'aléa fort, et ne dispose pas d'une superficie suffisante pour l'implantation d'une nouvelle station. Malgré la possibilité donnée par le PPRI Clain de reconstruire une nouvelle station sur site, il a été délibérément choisi de s'éloigner du Clain.

C'est pourquoi, la Direction Eau - Assainissement a recherché une zone plus apte pour recevoir un tel équipement réunissant les critères suivants :

- plus éloignée du Clain
- proche d'un exutoire pour le rejet des eaux traitées avant rejet au Clain
- à la confluence des réseaux de collecte des eaux usées existants
- d'une surface disponible suffisante pour ce nouvel équipement
- propriété disponible à l'acquisition.

.../...

Les parcelles cadastrées section AB n°134, 135, 139, 140, 843, 845, 847 et 848 appartenant au Conseil Départemental de la Vienne réunissent ces conditions. L'acquisition de ces parcelles par Grand Poitiers est en cours.

Une partie de ces parcelles est néanmoins située en zone rouge du PPRI Clain mais en zone d'aléa faible.

Il est prévu dans la mesure du possible d'implanter hors de cette zone.

Le règlement du PPRI Clain indique qu'en zone rouge, pour les projets nouveaux, sont admis : *« Les constructions, les extensions, les aménagements d'ouvrages et d'équipements d'intérêt général qui ne sauraient être implantés en d'autres lieux. »*

Cette problématique a été exposée aux services de la Direction Départementale des Territoires lors de la rencontre qui a eu lieu le 22 décembre 2016.

Par courrier en date du 16 février 2017, la Direction Départementale des Territoires a émis un avis favorable à l'implantation de la nouvelle station sur ces terrains du Conseil Départemental.

En outre, dans le cadre de la procédure Loi sur l'Eau, cette opération est concernée par la procédure du cas par cas.

**Je vous adresse donc par la présente, la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.**

En complément du dossier réglementaire, vous trouverez ci-joint pour votre information, le programme de l'opération.

Monsieur Christophe CHAPRON, Responsable du Centre d'Activité Etudes et Travaux à la Direction Eau - Assainissement est à votre disposition pour vous renseigner plus en détail sur cette opération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.



Stéphane DEPONT